



Charte de sécurité

La pratique du vélo dans le respect des règles de la circulation routière relève de la responsabilité individuelle de chaque cycliste.

Le Vélo-Club les Copains de la Petite Reine (CPR) met sur pied à l'intention de ses membres des activités pour leur permettre de pratiquer le vélo de route en groupe, en sécurité et dans un esprit de camaraderie.

Cette pratique commune implique le respect de règles de comportement en vue de prévenir des accidents et de veiller à la sécurité et à l'intégrité de chacun des participants et des tiers.

Dans cet esprit, je m'engage, en ma qualité de membre des CPR, à respecter les règles du code de la circulation routière et les règles suivantes, qui découlent notamment dudit code :

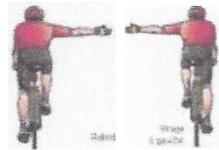
1. Je m'engage à participer aux sorties du club uniquement avec un vélo qui ne doit pas être immatriculé et qui est conforme aux dispositions de la LCR et de ses règlements d'application. Je suis responsable du bon entretien de mon vélo et je veille avant chaque sortie que celui-ci réponde aux prescriptions de sécurité ;
2. Je renonce à la pratique cycliste si je dépasse le taux d'alcoolémie admis par la loi ou si je suis sous l'influence de médicaments ou d'autres substances susceptibles d'altérer mes capacités physiques ou psychiques ;
3. Je porte un casque de vélo conforme aux normes de sécurité lors de chaque activité cycliste mise sur pied par les CPR. De plus, je porte des habits adaptés à la pratique du cyclisme, en privilégiant l'équipement des CPR ;
4. Je respecte les obligations à l'égard des piétons. En particulier je roule avec prudence à l'intérieur des zones mixtes et aux abords des passages pour piétons et je leur cède la priorité lorsqu'ils s'y trouvent déjà ou s'y engagent ;
5. J'adapte ma vitesse aux conditions de la route, de la circulation et de visibilité ;
6. En descente, je respecte la distance de sécurité entre chacun, je garde ma ligne et je ne dépasse pas en principe les autres participants ; je pars dans les derniers si je suis peu ou pas à l'aise en descente. Si je maîtrise la technique et les règles dans les descentes, je pars devant le groupe, sous ma responsabilité, et j'en informe le meneur du groupe ; j'attends alors le groupe aux intersections et au bas des descentes ;
7. J'utilise les pistes et bandes cyclables ;
8. Je ne roule pas de front sur les routes ouvertes à la circulation. Sur les pistes et bandes cyclables, je ne roule de front que si je ne mets pas en danger les autres usagers ;
9. Afin de prévenir tout accident, je signale aux autres participants les obstacles situés sur la route ainsi que tout danger potentiel, par des gestes ou par un avertissement oral, selon les règles de l'annexe à la présente charte ;
10. Lorsque mon groupe s'arrête, je libère complètement la route ;
11. Je me conforme aux consignes et aux décisions de l'organisateur de la sortie et/ou du meneur de mon groupe (notamment pour le parcours, les pauses, la constitution des groupes, la vitesse adaptée aux règles de sécurité et aux aptitudes des membres des groupes et en cas d'accident ou de malaise d'un participant) ; je m'annonce au meneur de mon groupe si je quitte prématurément ce dernier ;
12. Je ne laisse jamais seul un participant à l'arrière sans m'assurer qu'il n'a pas besoin d'aide ;
13. Je m'engage à conclure une assurance responsabilité civile privée couvrant les risques de la pratique du vélo ;
14. Je préserve la nature lors de chaque sortie (jets de papier et autres).

Signes à utiliser dans les sorties en groupes

Lors des sorties en groupes, les derniers cyclistes ne voient pas ce qui se passe devant. Pour prévenir les dangers, le meneur du groupe utilise assez tôt les signes ci-dessous, qui doivent être répétés par les cyclistes qui suivent.

Changer de direction

Tendre le bras droit pour tourner à droite ou le gauche pour tourner à gauche (intersections, présélections, giratoires, etc.)



Ralentir

Tendre le bras vers le sol, avec la main horizontale qui « presse » vers le sol (mauvais revêtement, ça freine devant, etc.). C'est le signe traditionnel utilisé pour demander à un véhicule de ralentir.



Signaler un arrêt

Lever la main bien haut et crier « Stop » en même temps (arrêt à une intersection, feu rouge, arrêt pipi, crevaison, etc.)



Signaler un trou, un caillou, du gravier ou un autre danger au sol

Pointer du doigt le sol du côté où se trouve le danger.



Demander de s'écarter

Rabattre plusieurs fois la main du côté du danger derrière soi et faire signe aux autres cyclistes de s'écarter (piéton sur le bord de la route, véhicule garé sur le bord de la route, dépassement d'un cycliste plus lent, etc.).

Signaler un obstacle sur toute la largeur de la route

Tendre un bras vers le sol et faire un mouvement de gauche à droite comme un pendule (gendarme couché ou autre ralentisseur, rail, grille, rigole, etc.). Face à ce signe, il faut se lever sur les pédales pour répartir le poids entre l'avant et l'arrière.

En cas de danger imminent et d'urgence, ajouter la voix au geste (gravier à droite, feuilles mouillées à gauche, voiture mal garée à droite, etc.). **Utiliser uniquement la voix lorsqu'il n'est pas possible de lâcher le guidon.**